



COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 17 juillet 2019, le Conseil Municipal de la commune de Charmeil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck GONZALES, Maire.

Le Conseil Municipal procède à l'étude des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

DÉLÉGATIONS DU MAIRE :

Comme le prévoit la réglementation en vigueur M le Maire rend compte des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation :

- « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

11 juin 2019 Avenants aux marchés 2018-001 Lots n°2,15 et 16

5 juillet 2019 Avenants aux marchés 2018-001 Lots n°13 et 16

Le Conseil Municipal prend acte des décisions qui lui ont été présentées.

PARTIE DELIBERATIONS :

ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE EXTENSION DE L'ÉCOLE :

Afin de se prémunir de tous dommages de nature décennale pouvant intervenir sur les travaux d'extension de l'école, il est proposé de souscrire à une assurance dommages ouvrage.

Le conseil Municipal accepte, par 10 voix pour et 1 contre, l'offre de la société GROUPAMA s'élevant à 0,84% du coût prévisionnel de la construction soit 12 313 €.

RESTAURATION SCOLAIRE CONVENTION DE PRESTATION DE REPAS

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'offre du groupe ELIOR pour la fourniture et la livraison des repas en restauration scolaire au tarif de :

- maternel 2,68 € HT (2,82 € TTC)
- primaire 2,93 € HT (3,09 € TTC)
- adulte 3,44 € HT (3,62 € TTC)

Mandate Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante.

VICHY COMMUNAUTÉ RAPPORT DE LA CLECT

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Vichy Communauté en date du 11 juillet portant sur : - le transfert de l'activité commerciale sportive de Vichy Sport,

- le tribut au service Autorisations du Droit des Sols de la commune de Magnet.

Ledit rapport est approuvé, à l'unanimité.

PERSONNEL SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Suite à une demande de mise en disponibilité d'un an pour convenance personnelle et à la mise en service de la nouvelle école il est nécessaire de revoir les emplois du temps du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- la modification horaire du poste permanent d'ATSEM à l'école
- la modification horaire d'un poste de contractuel
- la modification horaire du poste non permanent de l'accueil de loisirs
- la modification horaire du poste permanent de l'accueil de loisirs
- la création d'un poste de contractuel en restauration scolaire

TABLEAU DES EFFECTIFS : En conséquence des décisions prises ce jour, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs.

PARTIE INFORMATIONS :

- Monsieur SAUVAGNAT fait le compte rendu de la réunion du 29 juin avec le monde associatif.

Le calendrier des salles communales en semaine n'a fait l'objet d'aucune remarque, les jours et horaires proposés aux associations correspondant à leurs souhaits. Chaque association a fourni les dates de ses diverses manifestations.

Un recensement des numéros des clefs en possession de chaque association a été réalisé afin qu'elles s'engagent, en cas de perte, à rembourser leur renouvellement.

Concernant la salle polyvalente une redistribution des salles entre le club de Boxe NAK MUAY et le PING PONG permettra à chacun de développer ses créneaux horaires et de réduire les mouvements de matériels. Il a été précisé par ailleurs que la salle polyvalente retrouvera sa destination première après un rafraîchissement au cours du dernier trimestre.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement des travaux de l'école dont le planning est, à ce jour, respecté. Tout le personnel sera sollicité afin de procéder au nettoyage et à la mise en place du mobilier avant la pré-rentrée. Depuis le début des vacances scolaires, la libération des locaux et la présence renforcée de la maîtrise d'œuvre deux fois par semaine permet aux entreprises d'avancer dans la rénovation de l'existant. Par ailleurs quelques problèmes de finitions ou d'ajustements ont fait l'objet d'une notification au compte rendu de chantier.

- Inauguration des travaux de l'école et de la rue du bois du défend le samedi 28 septembre à 10h.